

Ici et ailleurs

•Tabagisme
L'exposition indirecte, un danger !

Photo : DR



Sortir pour fumer une cigarette pourrait s'avérer insuffisant pour protéger la santé des non-fumeurs, selon une étude effectuée chez des souris montrant qu'une exposition indirecte à la fumée du tabac serait elle aussi nocive. On parle d'exposition indirecte (ou "third-hand smoke" en anglais) pour désigner le contact avec les résidus laissés par la fumée du tabac sur les meubles, les rideaux ou les murs par exemple.

Elle est différente du tabagisme passif qui consiste à inhaler, de manière involontaire, la fumée dégagée par un ou plusieurs fumeurs et dont les dangers sont déjà bien connus.

•Religion
Le pape pour la "culture de la vie"

Le pape François a appelé, dimanche, à défendre la "culture de la vie" face à "la logique du déchet et à la baisse démographique", et à prier pour les enfants "menacés par l'interruption de grossesse et les personnes en fin de vie...Chaque vie est sacrée. Faisons avancer la culture de la vie comme réponse à la logique du déchet et à la baisse démographique", a déclaré le pape à l'occasion de la Journée mondiale de la vie.

•Technologies
Le vélo partagé conquiert la Chine

Louer un vélo via une application mobile, puis le laisser n'importe où, le tout pour moins de 20 centimes d'euros de l'heure: ce nouveau type de vélopartage explose en Chine et ses ambitieux promoteurs espèrent désormais exporter ce modèle à l'international.

•Musique
La der de Black Sabbath !

Après avoir craché les décibels pendant près d'un demi-siècle, le groupe pionnier du heavy metal Black Sabbath a conclu samedi soir sa dernière tournée mondiale avec un ultime concert à Birmingham, où tout avait commencé en 1968.

Rassemblés par F.B.E.M

R.H.A
Libreville/Gabon

Certains enseignants syndiqués brillent, pendant toute l'année académique, par leur quasi-absence des salles de classes, et se détournent de leurs missions premières : former la jeunesse et transmettre le savoir. Par contre, ils sont toujours présents à toutes les réunions ou assemblées générales de leurs centrales.

SUSPENSION immédiate de solde pour les enseignants n'assurant pas effectivement leurs cours. C'est l'une des mesures figurant sur la note circulaire dans ministre de l'Education nationale, Florentin Moussavou. Une décision qui arrive comme un coup de massue, et un bras de fer engagé avec les en-

F.B.E.M
Libreville/Gabon

D'AUCUNS diront qu'il fallait s'y attendre. La circulaire 0006/ MENE/ SG du 30 janvier 2017 du ministre de l'Education nationale n'a pas été du goût des enseignants. Encore moins du goût du grand nombre d'entre eux, qui sont absents des salles de classes depuis le 31 octobre dernier à cause des grèves. Du Syndicat de l'Education nationale (Sena) à la Convention nationale des syndicats du secteur éducation (Conasysed) - en grève depuis lors -, la note est jugée "illégal" et "inopportune", tant elle ne fait qu'envenimer des rapports déjà tendus avec la tutelle.

C'est du reste l'avis du secrétaire général du Sena, Fridolin Mve Messa, qui voit cette décision de la tutelle comme un coup de "poignard dans le dos". Ce, d'autant plus que lui et les siens travaillent actuellement dans des commissions bipartites, en vue d'une sortie de crise. Des commissions instituées par le ministre Florentin Moussavou, à la suite des échanges qu'il a initiés avec les syndicats de son département, en novembre dernier.

« Au Sena, nous pensons que le ministre nous a trahis, et qu'il nous met à mal avec nos membres. Nous sommes le seul syndicat qui a accepté le dialogue avec le ministre, à la suite des séries de rencontres qu'il a initiées. Au moment où le ministre prend cette circu-

Plus syndicalistes qu'enseignants



Photo : Rudy Hombenet

Certains enseignants sont plus visibles aux AG qu'en salles de classe.

seignants qui jurent ne pas céder à "l'intimidation". Après moult tentatives de négociations infructueuses, la tutelle prise à la gorge décide de franchir le pas en prenant des sanctions fortes. Elle estime avoir suffisamment donné de gages de bonne volonté afin que le "conflit" se dénoue rapidement, au nom de l'avenir de nos enfants qui, demain, doivent assu-

rer la relève. A l'origine de ce statu quo, il semblerait qu'il y ait une catégorie d'enseignants qui a fait de la revendication syndicale une "profession", au détriment de ce pourquoi ils sont payés chaque fin de mois : enseigner. Il y a certes la liberté syndicale, un droit fondamental reconnu par la loi et qui permet de défendre des droits et intérêts du

travailleur par une action syndicale, alors qu'en contrepartie, ils reçoivent une rémunération. Elle est ce qui est rétribuée à une personne en contrepartie d'un travail effectué ou simplement d'un service rendu. Or, le constat fait démontre que certains enseignants ne sont quasiment plus à leurs postes de travail pour justifier les salaires qui

leur sont versés par l'Etat employeur. A priori, cette décision s'applique à ces enseignants qui, au cours d'une année académique, n'ont pas touché la craie comme le leur exige le contrat qui les lie à l'Etat.

Il se dit que certains d'entre eux n'ont mis les pieds à l'école que le jour de la rentrée des classes. Comment alors peuvent-ils expliquer et justifier cette attitude vis-à-vis d'une tutelle désormais décidée à user du bâton après avoir servi la carotte ?

À noter que d'après les textes portant réglementation de la Fonction publique, les journées de grève ne sont pas rémunérées. Seuls sont versés aux agents en grève les prestations familiales, les suppléments pour charge de famille et l'aide au logement. Le service minimum étant rémunéré dans les conditions normales.

Réactions des enseignants face la note circulaire

" Illégale " et " inopportune "

laire, le Sena est dans la commission qui prépare les réformes sur l'ENS (Ecole normale supérieure). Nous sommes aussi dans la commission qui réfléchit sur la Journée de l'enseignant, et celle portant sur la dotation rapide des établissements en tables-bancs. On n'a pas rompu le dialogue. Malheureusement, dans le même temps, le ministre prend une circulaire inopportune. Une note qui, au lieu de ramener la sérénité, ne fait que mettre de l'huile sur le feu. Ce n'est pas ce type de mesure qui fera repartir les enseignants en classe, mais des actions fortes de la part du gouvernement», s'indigne M. Mve Messa.

Même son de cloche chez Louis-Patrick Mombo, délégué administratif de la Conasysed. Il parle lui aussi d'une décision sans "fondement juridique". Il explique que « la grève ne constitue pas une faute professionnelle » à même de conduire à des sanctions comme celles évoquées dans la circulaire. Mieux, que « l'article 71 de la loi 1/2005 portant Statut général de la Fonction publique interdit la suspension de solde lorsque la grève a un lien avec la rémunération due. » Ce qui semble être le cas de ces organisations syndicales. Toutes ces entités s'appuient, du moins, sur cet argument, en égrenant les revendications qui ont trait aux salaires dans leurs cahiers de revendications respectifs (rapports de soldes, vacations, Prime d'incitation à la performance, etc.) Interrogé, enfin, sur la

non-application du service minimum de la part de leurs syndiqués, attitude tout aussi illégale selon les textes, Fridolin Mve Messa dit, pour sa

part, qu'en rentrant en grève, « nous avons signifié à la tutelle que ce serait le corps administratif qui procéderait au service minimum, et non les ensei-

gnants qui seront hors des salles...La loi 18/92 dit que c'est le syndicat qui déclenche la grève qui met en place un service minimum», conclut-il.

Avec CAPSAMBA c'est déjà la fête chez AXA

-10%

Profitez d'une offre exceptionnelle

Assurance Auto

Santé-Evacuation Sanitaire Tous Risques Chantier

Responsabilité Civile Chef d'entreprise Multirisque Habitation Individuelle Accidents

Globale Dommages Responsabilité Civile Chef de famille Bris de machines Frais Obsèques

Du 02 Décembre 2016 au 31 Mars 2017, AXA vous offre une remise de 10% sur tous ses produits.

+241 01 79 80 80
axa-assurances@axa.ga
www.axa.ga

réinventons / notre métier AXA